

Extrait de registre des délibérations du comité syndical

JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2021_16

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*Approbation du procès-verbal du comité syndical
du 11 mars 2021*

Nomenclature : 5.2

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 8 avril à 9 h, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 29 mars 2021 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de **10** délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (9) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Evelyne GALINER (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Serge GILLI (12 voix), Éric BERRUS (12 voix), Robert CRAUSTE (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (1) : Frédéric ROUGON.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (4) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Gilles DUMAS, Lucien LIMOUSIN (22 voix) à Pierre RAVIOL, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Régis VIANET, Fabien BOUILLARD (11 voix) à Robert CRAUSTE.

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)

Absent(s) excusé(s) (4) : Henri PONS, Gilles DONADA, Juan MARTINEZ, Jacky PASCAL.

PRESENTS : 9 titulaires + 1 suppléant = 10 délégués

POUVOIRS : 4 délégués

TOTAL : 14 VOTANTS SOIT 195 VOIX

Monsieur Régis VIANET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2021_16

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Approbation du procès-verbal du comité syndical
du 11 mars 2021

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

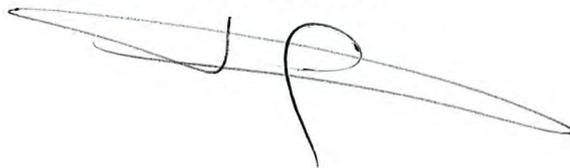
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 11 mars 2021.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

Pierre RAVIOL



PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 9 heures, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 25 février 2021 au siège du SYMADREM, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (10) : Pierre RAVIOL (**Président**) (11 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Gilles DONADA (12 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Jacky PASCAL (12 voix), Evelyne GALINIER (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Serge GILLI (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix),

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Jean-Michel JALABERT (11 voix), Frédéric ROUGON (11 voix),

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (4) : Corinne CHABAUD à Gilles DUMAS (22 voix), Henri PONS à Marie-Pierre CALLET (22 voix), Fabien BOUILLARD à Pierre RAVIOL (11 voix), Robert CRAUSTE à Thierry FELINE (12 voix)

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (3) : Lucien LIMOUSIN (22 voix), Juan MARTINEZ (12), Éric BERRUS (12 voix),

PRESENTS : 10 Titulaires + 2 suppléants = 12 délégués

POUVOIRS : 4 délégué(es)

TOTAL : 14 VOTANTS SOIT 218 VOIX

Représentants de l'Administration : M. MALLET Thibaut, directeur général - Mme COUNIOT Béatrice, chef du service administratif et financier.

Madame CALLET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 décembre 2020,*
- *Compte rendu des décisions du président,*
- *Rapport d'orientations budgétaires 2021,*
- *Actualisation des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP)*
- *Renouvellement de la ligne de trésorerie,*
- *Mise en place du forfait mobilités durables,*
- *Prise en charge des équipements spécifiques des agents et fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,*
- *Mise en œuvre du télétravail,*
- *Information relative aux marchés publics conclus en 2020,*
- *Démolition d'un bâti situé sur la parcelle 1867 (Tarascon),*
- *Echange de parcelles avec le département des Bouches-du-Rhône sur la commune d'Arles,*

- Confortement Fourques / Grand Cabane et Grand Cabane /Ecluse de Saint-Gilles.
- Régularisation des acquisitions foncières -Acquisitions foncières à l'amiable ASL du Petit Argence -Acquisitions foncières et rétrocession à l'amiable SARL La Reyranglade,
- Travaux d'entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la mer. Demande de subvention spécifique de fonctionnement auprès de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et mesures associées - Acquisitions foncières à l'amiable Terrier L22-420, Terrier L22-430,
- Travaux hydrauliques pour l'amélioration du ressuyage de la plaine de Boulbon : station d'exhaure de Barailler,
- Questions diverses.

Monsieur RAVIOL rend hommage à Monsieur CHASSAIN Roland, maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, qui vient de décéder et qui a été élu au comité syndical depuis la création du syndicat, d'abord intercommunal en 1997, le SIDHREMER, avant sa transformation en syndicat mixte en 1999, le SYMADREM.

Une minute de silence est observée.

N° 2021_01- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 décembre 2020

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_02- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Décisions prises par le président

N°	OBJETS	MONTANTS
2020_53	Portant mandat à la SCP NICOLAY-LANOUELLE-HANNOTIN - Avocats au conseil d'Etat et à la Cour de Cassation	sans objet
2020_54	Demandant à M. et Mme GACHON Henri, suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de renvoi de Nîmes en date du 21 septembre 2020, la restitution du surplus des indemnités versées dans le cadre du jugement de la Cour d'Appel de Nîmes du 20 novembre 2017 : travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques	Recette de 34 296.80 €
2020_55	Autorisant la signature de contrats de services avec Berger-Levrault	3 566,90 € HT/an
2021_01	Autorisant la signature d'une convention d'occupation temporaire et le paiement des indemnités idoines à l'exploitant THIEULOY Mireille -Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées	8 956 € TTC

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_16-DE

2021_02	<i>Autorisant la signature d'une convention d'occupation temporaire et le paiement des indemnités idoines à l'exploitant GAEC DE LA GRANDE VISCLEDE Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées</i>	27 064 € TTC
2021_03	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à Mme THIEULOY Mireille pour une prise de possession anticipée des terrains, dans le cadre de la procédure d'expropriation - Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées</i>	10 259 € TTC
2021_04	<i>Autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de matériaux avec le fonds de dotation Luma Arles - Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'Ouest du remblai ferroviaire et des mesures associée</i>	Sans objet
2021_05	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre - Affaire PUGLIESI</i>	Sans objet
2021_06	<i>Autorisant la signature d'un contrat de service avec Berger-Levrault</i>	3 582 € HT/an

Le comité syndical prend acte du compte rendu des décisions prises par le président sur le fondement de la délibération n° 2020_37 du 10 septembre 2020.

N° 2021_03 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Il est présenté au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette et sur l'évolution des dépenses et des effectifs, de l'année 2021.

Ce rapport donne lieu à un débat qui permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informe de l'évolution de la situation financière de l'établissement public.

M. VIANET informe que pour Terre de Camargue qui participe à 3 territoires gémapien le maximum de sa participation est atteint.

M. JALABERT : L' ACCM ne peut pas garantir l'engagement sur les années à venir. Il ne peut pas se substituer à la Région PACA qui a quitté le SYMADREM. Il faudra étudier durant l'année les prochains financements.

M. DUMAS remercie le personnel pour le travail accompli et les documents prospectifs fournis qui permettent aux élus d'appréhender le futur.

M.ROUGON rejoint les propos de M. DUMAS.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2021 et de la présentation détaillée par power point, le comité syndical prend acte du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021 et vote le rapport d'orientations budgétaires à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

12 AVR. 2021

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_16-DE

N° 2021_04 - FINANCES LOCALES – Décisions Budgétaires

Actualisation des autorisations de programmes (AP)
et crédits de paiements (CP)

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_05 - FINANCES LOCALES - EMPRUNTS

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le comité syndical décide de renouveler la ligne de trésorerie de 5 000 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_06 - FINANCES LOCALES

Mise en place du forfait mobilités durables

Il y a 4 agents qui viennent régulièrement travailler en vélo.

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_07 - PERSONNEL

Prise en charge des équipements spécifiques des agents et fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_08 – FONCTION PUBLIQUE

Mise en œuvre du télétravail

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_09 – DOMAINE PUBLICQUE

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

12 AVR. 2021

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_16-DE

Information relative aux marchés publics conclus en 2020

Le comité syndical prend acte de la liste des marchés publics conclus par le SYMADREM en 2020.

N° 2021_10 – DOMAINE ET PATRIMOINE
Démolition d'un bâti situé sur la parcelle I867 (TARASCON)

Ce bâti situé au lieudit Les Radoubs à Tarascon présente des signes de vétusté avancée. Il est proposé de la démolir afin de réduire les risques de dégradation supplémentaire ou d'accident extérieur.

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_11 – DOMAINE ET PATRIMOINE
Echange de parcelles avec le département des Bouches-du-Rhône
Commune d'Arles

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_12 – DOMAINE ET PATRIMOINE
Confortement Fourques / Grand Cabane et Grand Cabane /Ecluse de Saint-Gilles.
Régularisation des acquisitions foncières
Acquisitions foncières à l'amiable ASL du Petit Argence
Acquisitions foncières et rétrocession à l'amiable SARL La Reyranglade

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_13– EXPLOITATION DES OUVRAGES
Travaux d'entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la mer.
Demande de subvention spécifique de fonctionnement auprès de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

12 AVR 2021

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_16-DE

N° 2021_14 – PLAN RHONE

Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et mesures associées –
Acquisitions foncières à l'amiable terrier L22-420, terrier L22-430

Adopté à l'unanimité.

N° 2021_15 – PLAN RHONE

Travaux hydrauliques pour l'amélioration du ressuyage de la plaine de Boulbon :
station d'exhaure de Barailler

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. RAVIOL informe des prochaines séances du comité syndical :

- le jeudi 8 avril 2021 à 9 heures pour le vote du budget 2021,
- le mardi 29 juin 2021 à 9 heures.

La séance est levée à 10 h 50.

Signature du Secrétaire de séance

Marie-Pierre CALLET

Signature du Président

Pierre RAVIOL

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2020_ 17

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

FINANCES LOCALES

Adoption du compte de gestion du receveur du SYMADREM exercice 2020

Le comité syndical,

- ▶▶ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

- ▶▶ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, y compris celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

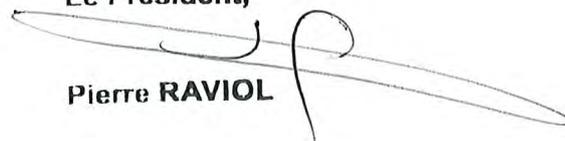
- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

Pierre RAVIOL



Extrait de registre des délibérations du comité syndical

JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2021_18

FINANCES LOCALES
Adoption du compte administratif 2020

Nomenclature : 7.1.1.2

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 8 avril à 9 h, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 29 mars 2021 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL et sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint
dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (9) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Evelyne GALINER (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Serge GILLI (12 voix), Éric BERRUS (12 voix), Robert CRAUSTE (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (1) : Frédéric ROUGON.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (4) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Gilles DUMAS, Lucien LIMOUSIN (22 voix) à Pierre RAVIOL, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Régis VIANET, Fabien BOUILLARD (11 voix) à Robert CRAUSTE.

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)

Absent(s) excusé(s) (4) : Henri PONS, Gilles DONADA, Juan MARTINEZ, Jacky PASCAL.

PRÉSENTS : 9 titulaires + 1 suppléant = 10 délégués

POUVOIRS : 4 délégués

TOTAL : 14 VOTANTS SOIT 195 VOIX

Considérant que M. Pierre Raviol, ordonnateur en 2020, s'est retiré au moment du vote, le nombre de votant est de 12, soit 162 voix.

Monsieur Régis VIANET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

ELIBERATION N° : 2021_18

RAPPORTEUR : M. DUMAS

FINANCES LOCALES
Adoption du compte administratif 2020

Le comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par Monsieur le président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le receveur,

Considérant que Monsieur Gilles DUMAS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur RAVIOL Pierre, président du SYMADREM, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTE A REALISER
FONCTIONNEMENT	3 930 042,42 €	4 837 923,24 €	907 880,82 €	
INVESTISSEMENT	36 420 054,49 €	62 239 012,81 €	25 818 958,32 €	D = 2 178 694 € R = 12 000 000 €

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_18

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellés	Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 390 079,96 €	/
12	Charges de personnel	1 363 389,65 €	/
65	Autres charges de gestion courante	19 554,67 €	/
66	Charges financières	490 376,96 €	/
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	/
68	Dotations aux provisions	68 000,00 €	/
*042	Dotations aux amortissements	598 641,18 €	/
*002	Résultat reporté	/	312 976,52 €
13	Atténuation de charges	/	26 173,01 €
74	Dotations et participations	/	2 458 664,13 €
75	Autres produits gestion courante	/	19 188,02 €
76	Produits financiers	/	278 248,73 €
77	Produits exceptionnels	/	565 649,35 €
78	Reprise de Provision	/	1 490 000,00 €
TOTAL (hors résultat reporté)		3 930 042,42 €	4 837 923,24 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_18

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Mandats émis 2020	Reports	Titres émis 2020
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	6 372 894,46 €
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	315 071,00 €
13	Subventions d'investissement	/	/	/	40 986 182,46 €
16	Emprunts	/	671 759,41 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	32 920,00 €	643 457,33 €	/	/
21	Immobilisations corporelles	39 457,00 €	270 698,95 €	/	82,00 €
23	Immobilisations en cours	1 110 000,00 €	33 538 855,53 €	/	2 781,54 €
27	Autres Immobilisations financières	996 317,00 €	3 683,00 €	/	671 759,90 €
-040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	598 641,18 €
-041	Opérations patrimoniales	/	1 291 600,27 €	/	1 291 600,27 €
SOUS / TOTAL		2 178 694,00 €	36 420 054,49 €	12 000 000,00 €	62 239 012,81 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2019		/	- 5 584 917,98 €	/	- €
TOTAL (hors solde d' execution 2019 et RAR) SECTION D'INVESTISSEMENT			36 420 054,49 €		62 239 012,81 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT CUMULE
	AU 31/12/2019	EXERCICE 2020	AU 31/12/2020
FONCTIONNEMENT	312 976,52 €	907 880,82 €	⁽¹⁾ 1 220 857,34 €
INVESTISSEMENT	- 5 584 917,98 €	25 818 958,32 €	⁽²⁾ 20 234 040,34 €

(1) Ce solde s'explique essentiellement par l'inscription au BP du virement de crédit entre section de 814 K€ ainsi que par les montants inscrits aux chapitre 11 (notamment nouvelles dépenses relatives à la GEMAPI) et 66 (frais financiers) non réalisés en totalité.

(2) Ce solde s'explique essentiellement par l'encaissement en décembre de diverses subventions à hauteur de 15,318 M€, et de l'encaissement en fin d'année du FCTVA et de deux emprunts.

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen,

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_18

- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_18

- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le vice-président
Gilles DUMAS



COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2020

DELIBERATION N° : 2021_19

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

DOMAINE ET PATRIMOINE

Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM exercice 2020

Vu l'article L5722-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par le SYMADREM pour l'année 2020,

Il est présenté au comité syndical les différentes acquisitions et cessions immobilières effectuées par le SYMADREM durant l'année 2020 et dont le bilan est porté sur un tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le SYMADREM durant l'année 2020, tel que présenté par Monsieur le président,
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2020 du SYMADREM.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,


Pierre RAVIOL

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES D'IMMOBILISATIONS

PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Budget SYMADREM Budget Principal

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Valeur historique (prix d'acquisition)	Cumul amortissements	Valeur comptable nette			Prix de vente	Motif de la sortie
					N° bord	N° titre	Montant		
CA 145 18 rue François Me	01/01/1997	98123	1,00	0,00			1,00	279 000,00	Cession à titre onéreux
PL 4 Quartier de Barcarin	01/01/1997	98127	1,00	0,00			1,00	140 000,00	Cession à titre onéreux
pc base xeon 5620 - chardes	12/09/2011	MATINFO1104	3 244,14	3 244,14			0,00	0,00	Autre cession
MAPA PGOPC - Expertise/améliortion mise en	14/02/2011	PGOPC1 2312	126 159,28	0,00			126 159,28	0,00	Autre cession
Mas de l'Aube	01/01/2005	SIDR200522	12 709,59	2 788,99			0,00	30 000,00	Cession à titre onéreux
Total des sorties de l'exercice							126 161,28	449 000,00	

Etat à compléter par l'ordonnateur en 3 exemplaires et à transmettre régulièrement au comptable, qui en renvoie 2 (périodicité à fixer conjointement, et, en tout état de cause, au moins une fois par an, en fin d'exercice).

Le 15/03/2021,
L'ordonnateur

Le
Le comptable

Il reprend dans l'ordre croissant des comptes par nature, les informations patrimoniales contenues dans les fiches individuelles d'inventaire (sorties).

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS
PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Budget SYMADREM Budget Principal

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Numéro liquidation	Compte	Valeur historique (prix d'acquisition)	Si bien amortissable		
						Type d'amort (1)	Durée	Annuité théorique
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/01/2020	BA2 2312	77	2312	3 903.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/01/2020	BA2 2312	79	2312	2 376.86 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/01/2020	BA2 2312	78	2312	3 677.54 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	08/01/2020	BA2 2312	116	2312	4 054.72 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	08/01/2020	BA2 2312	81	2312	86 650.12 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	08/01/2020	BA8 2031	113	2031	13 860.35 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	08/01/2020	BA8 2031	115	2031	3 282.49 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	08/01/2020	BA8 2031	114	2031	7 057.06 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	08/01/2020	BA8 2031	112	2031	14 380.07 €			
Mise à disposition d'une solution automatisée en	09/01/2020	MATINFO1905	133	2051	150.00 €	Non amortissabl		
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	10/01/2020	GR2.1 2031	152	2031	7 380.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	10/01/2020	PR1 2031	151	2031	4 920.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	15/01/2020	BA1 2312	231	2312	7 455.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	15/01/2020	BA1 2312	230	2312	26 000.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	15/01/2020	BA1 2312	229	2312	880 547.53 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	15/01/2020	BA2 2312	173	2312	459.99 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	15/01/2020	Digue2020 2317	117	2317	28 134.00 €			
YB10/YB11 TARASCON INDEMNITE	21/01/2020	ba2 2111	134	2111	2 565.18 €			
YB10/YB11 TARASCON INDEMNITE	21/01/2020	ba2 2111	138	2111	2 047.50 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

12 AVR. 2021

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

YB9/YB12 INDEMNITE DE DEPOSSESSION Ac 01	21/01/2020	ba2 2111	135	2111				
YB9/YB12 INDEMNITE DE DEPOSSESSION Ac 01	21/01/2020	ba2 2111	137	2111	788,06 €			
YB9/YB12 INDEMNITE DE DEPOSSESSION Ac 01	21/01/2020	ba2 2111	136	2111	977,34 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	24/01/2020	BA1 2111F	155	2111	15,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/01/2020	BA2 2312	174	2312	2 100,91 €			
TABLEAU BLANC COMPTA	24/01/2020	MOB2001	144	2184	117,67 €	L	1	117,67€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/01/2020	BA2 2312	154	2312	3 324,94 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/01/2020	BA2 2312	153	2312	3 764,08 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/01/2020	BA2 2312	225	2312	7 807,61 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/01/2020	BA2 2312	226	2312	12 108,82 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	03/02/2020	BA1 2312	227	2312	594,53 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	04/02/2020	BA1 2312	192	2312	8 056,45 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	04/02/2020	BA1 2312	193	2312	720,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	06/02/2020	BA2 2312	191	2312	1 225,70 €			
EH 387 ARLES INDEMNITE DE DEPOSSESSION	13/02/2020	BA2 2111	190	2111	7 380,00 €			
EH 7 ET EH 186 INDEMNITE DE	13/02/2020	BA2 2111	189	2111	2 208,00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	13/02/2020	GR2.1 2031	241	2031	6 143,70 €			
INDEMNITE DEPOSSESSION	14/02/2020	BA2 2111	215	2111	2 870,14 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/02/2020	BA2 2312	216	2312	254 605,75 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/02/2020	BA2 2312	242	2312	7 627,90 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	14/02/2020	Digue2020 2317	218	2317	36 246,00 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	14/02/2020	Digue2020 2317	217	2317	59 322,24 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	14/02/2020	Digue2020 2317	228	2317	2 174,76 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/02/2020	BA2 2312	243	2312	1 319,42 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	20/02/2020	Digue2020 2317	281	2317	23 640,30 €			
étude du système de protection littoral du delta du	20/02/2020	LITTORAL STES 2031	240	2031	6 000,00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	20/02/2020	LITTORAL STES 2031	239	2031	35 179,20 €			
étude du système de protection littoral du delta du	20/02/2020	LITTORAL STES 2031	238	2031	9 618,72 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	24/02/2020	GR2.1 2031	237	2031	108,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/02/2020	BA2 2312	244	2312	4 043,95 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
4 091,09 €

12 AVR. 2021

Recevoir
Levraut

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	28/02/2020	BA1 2312	276	2312				
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	28/02/2020	BA1 2312	279	2312	16 733,21 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/02/2020	BA2 2312	329	2312	4 525,48 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/02/2020	BA2 2312	328	2312	698,76 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/02/2020	BA2 2312	327	2312	1 198,93 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/03/2020	BA2 2312	278	2312	20 600,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/03/2020	BA2 2312	277	2312	291 728,61 €			
Annnonce Moeuvre Digue 2020	03/03/2020	Digue2020 2317	331	2317	126 004,20 €			
TRONCONNEUSE MS 261/45 CM R	03/03/2020	OUTILLA2001	252	2188	699,00 €	L	15	46,60€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/03/2020	BA2 2312	265	2312	2 700,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/03/2020	BA2 2312	266	2312	151 910,68 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/03/2020	BA2 2312	264	2312	960,00 €			
Annnonce Moeuvre Digue 2020	05/03/2020	Digue2020 2317	280	2317	1 431,74 €			
BUREAU +VOIE DE FOND BUREAU TAO	05/03/2020	MOB2002	251	2184	521,14 €	L	10	52,11€
BA8 Réhaussement SIP Beucaire et Tarascon	06/03/2020	BA8 2031	323	2031	745,34 €			
BA8 Réhaussement SIP Beucaire et Tarascon	06/03/2020	BA8 2031	322	2031	7 819,50 €			
TELEPHONE MOBILE PGOPC 06 45 72 98 57	06/03/2020	MATTEL2001	298	2183	101,38 €	L	1	101,38€
TABLE TONNEAU DE REUNION 2 PIEDS	09/03/2020	MOB2004	300	2184	790,80 €	L	10	79,08€
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	09/03/2020	PR1 2031	275	2031	30 924,83 €			
Mise à disposition automatisées attestations	10/03/2020	MATINFO2001	297	2051	1 220,00 €	L	2	610,00€
CERTIFICAT ELECTRONIQUE BC	10/03/2020	MATINFO2002	296	2051	540,00 €	L	2	270,00€
FAUTEUIL DE BUREAU TAO	10/03/2020	MOB2003	299	2184	818,21 €	L	10	81,82€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/03/2020	BA2 2312	282	2312	1 236,00 €			
BY45 BEUCAIRE MAS D ALBON	12/03/2020	BA1 2111	324	2111	28,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	12/03/2020	BA2 2312	325	2312	7 665,52 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	12/03/2020	GR2.1 2031	321	2031	36,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	16/03/2020	BA2 2312	326	2312	283,09 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	16/03/2020	BA2 2312	330	2312	171,86 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/03/2020	BA2 2312	341	2312	220,80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/03/2020	BA2 2312	340	2312	6 016,40 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

960,00 €

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

12 AVR. 2021

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/03/2020	BA2 2312	339	2312				
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/03/2020	BA2 2312	342	2312	2 260 066.03 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/03/2020	BA2 2312	344	2312	813.38 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/03/2020	BA2 2312	346	2312	3 880.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/03/2020	BA2 2312	345	2312	960.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/03/2020	BA2 2312	348	2312	1 177 483.10 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/03/2020	BA2 2312	343	2312	628 800.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/03/2020	BA2 2312	347	2312	2 100.91 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/03/2020	BA2 2312	351	2312	2 474.40 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/03/2020	BA2 2312	350	2312	29 674.12 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/03/2020	BA2 2312	352	2312	17 873.42 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/03/2020	BA2 2312	349	2312	3 832.77 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/03/2020	BA2 2312	373	2312	135 341.72 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	30/03/2020	Digue2020 2317	355	2317	11 467.20 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	30/03/2020	Digue2020 2317	354	2317	8 840.00 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	30/03/2020	Digue2020 2317	353	2317	12 428.76 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	31/03/2020	Digue2020 2317	356	2317	27 825.24 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/04/2020	BA2 2312	374	2312	10 029.08 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/04/2020	BA2 2312	375	2312	2 485.32 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	02/04/2020	Digue2020 2317	404	2317	5 850.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	03/04/2020	GR2.1 2031	372	2031	46 140.00 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	06/04/2020	BA8 2031	417	2031	3 354.04 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	06/04/2020	BA8 2031	416	2031	3 021.00 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	06/04/2020	BA8 2031	415	2031	9 834.49 €			
LOGICIEL Chargé de communication CREATIVE	07/04/2020	MATINFO2003	376	2051	1 007.86 €	L	2	503,93€
PGOPC 3 Sécurisation du plan de gestion des	14/04/2020	PGOPC 3 2312	401	2312	108.00 €			
PGOPC 3 Sécurisation du plan de gestion des	14/04/2020	PGOPC 3 2312	402	2312	108.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	17/04/2020	BA2 2312	403	2312	349.44 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	21/04/2020	BA2 2312	411	2312	1 173.12 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetage limité et	23/04/2020	PR1 2031	410	2031	15 322.08 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
14 352.00 €

12 AVR. 2021

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

Petit Rhône Renforcement et décorsetae limité et	23/04/2020	PR1 2031	405	2031				
Petit Rhône Renforcement et décorsetae limité et	23/04/2020	PR1 2031	409	2031	7 800.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetae limité et	23/04/2020	PR1 2031	408	2031	14 580.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetae limité et	23/04/2020	PR1 2031	407	2031	7 050.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetae limité et	23/04/2020	PR1 2031	406	2031	1 620.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/04/2020	BA2 2312	437	2312	386 093.76 €			
Diagnostic patrimonial du pertsuis de la Comtesse M.	28/04/2020	PR4.2 2031	1096	2031	5 548.80 €			
Diagnostic patrimonial du pertsuis de la Comtesse M.	28/04/2020	PR4.2 2031	1295	2031	1 387.20 €			
BY45 BEAUCAIRE MAS D ALBON	29/04/2020	BA1 2111	433	2111	15.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/04/2020	BA2 2312	443	2312	2 100.91 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/04/2020	BA2 2312	442	2312	411.26 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/04/2020	BA2 2312	440	2312	6 048.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/04/2020	BA2 2312	441	2312	17 758.38 €			
Maîtrise d'oeuvre confortement beraes et	04/05/2020	DELTA4 2312	1103	2312	37 292.44 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	04/05/2020	GR2.1 2031	432	2031	5 974.80 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	05/05/2020	BA1 2312	436	2312	642.91 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	05/05/2020	BA1 2312	435	2312	798.72 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/05/2020	BA2 2312	434	2312	30 740.29 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	05/05/2020	Digue2020 2317	438	2317	517.27 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	06/05/2020	Digue2020 2317	444	2317	11 040.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	07/05/2020	BA1 2111F	439	2111	12.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	14/05/2020	BA1 2312	491	2312	3 600.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	14/05/2020	BA1 2312	490	2312	5 400.00 €			
EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	20/05/2020	Dette SIDR	1	27634	5 885.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/05/2020	BA2 2312	526	2312	275.37 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2020	BA2 2312	531	2312	288.84 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2020	BA2 2312	530	2312	96.24 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2020	BA2 2312	504	2312	24 569.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2020	BA2 2312	503	2312	13 727.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/05/2020	BA2 2312	506	2312	207 376.74 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
4 320,00 €

12 AVR. 2021

Reçu
Envoyé

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	29/05/2020	BA1 2312	505	2312				
Annonce Moeuvre Digue 2020	30/05/2020	Digue2020 2317	624	2317	118 228.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/06/2020	BA2 2312	591	2312	20 400.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/06/2020	BA2 2312	590	2312	345 910.76 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/06/2020	BA2 2312	533	2312	2 829.55 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/06/2020	BA2 2312	527	2312	406.69 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/06/2020	BA2 2312	517	2312	28 527.15 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/06/2020	BA2 2312	529	2312	4 989.10 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/06/2020	BA2 2312	528	2312	37 156.08 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/06/2020	BA2 2312	532	2312	9 403.44 €			
AI135-136-138 BV 243-DI140 Acauisition	08/06/2020	ba1 2111	534	2111	15.00 €			
AI135-136-138 BV 243-DI140 Acauisition	09/06/2020	ba1 2111	535	2111	5 817.98 €			
Cnal du Rhône-Darse 1/Bois Fcois //PSL//Vauban	09/06/2020	GRPSL 2 2312 2128	58	2312	1 750.27 €			
Cnal du Rhône-Darse 1/Bois Fcois //PSL//Vauban	09/06/2020	GRPSL 2 2312 2128	61	2312	15 232.75 €			
Crue 12/2003 Trav urgence 2° phase s/ digue Rhone	09/06/2020	T.urg2°ph 2312b>2128	30	2312	-70.00 €			
Crue 12/2003 Trav urgence 2° phase s/ digue Rhone	09/06/2020	T.urg2°ph 2312b>2128	78	2312	412.62 €			
Crue 12/2003 Trav urgence 2° phase s/ digue Rhone	09/06/2020	T.urg2°ph 2312b>2128	77	2312	251.16 €			
Crue 12/2003 Trav urgence 2° phase s/ digue Rhone	09/06/2020	T.urg2°ph 2312b>2128	128	2312	11 992.82 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	10/06/2020	BA2 2312	573	2312	4 996.83 €			
AMELIORATION SONORISATION SALLE DU	10/06/2020	MATSONO2001	544	2188	5 093.60 €	L	15	339,57€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/06/2020	BA2 2312	574	2312	15 615.22 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	15/06/2020	GR2.1 2031	589	2031	8 772.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	16/06/2020	BA1 2312	570	2312	1 980.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	16/06/2020	BA1 2312	571	2312	8 832.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	16/06/2020	BA1 2312	572	2312	1 254.00 €			
EH12-13-18-19-20-21-22-23 ARLES Acauisition de	17/06/2020	BA2 2111	569	2111	143 067.84 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	24/06/2020	BA1 2312	615	2312	451.72 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/06/2020	BA2 2312	592	2312	79 722.46 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	26/06/2020	BA1 2312	622	2312	4 560.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/06/2020	BA2 2312	617	2312	41 958.24 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
541,50 €

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

12 AVR. 2021



CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/06/2020	BA2 2312	619	2312				
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/06/2020	BA2 2312	616	2312	80 065.16 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/06/2020	BA2 2312	621	2312	17 603.86 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/06/2020	BA2 2312	623	2312	2 349 059.72 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/06/2020	BA2 2312	656	2312	4 996.83 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/06/2020	BA2 2312	658	2312	2 100.91 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	704	2312	960.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	705	2312	24 943.77 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	620	2312	8 188.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	618	2312	381 309.84 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	707	2312	2 521 141.09 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	694	2312	857 834.78 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	709	2312	2 414.77 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/06/2020	BA2 2312	706	2312	8 000.00 €			
Annnonce Moeuvre Digue 2020	30/06/2020	Digue2020 2317	636	2317	827.64 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/07/2020	BA2 2312	625	2312	114 263.44 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/07/2020	BA2 2312	657	2312	352.80 €			
TABLEAU LIEGE TAO	02/07/2020	MOB2005	635	2184	50.71 €	L	1	50,71€
PGOPC 3 Sécurisation du plan de gestion des	06/07/2020	PGOPC 3 2312	697	2312	108.00 €			
FAUTEUIL DE BUREAU POUR CHARGE DE	08/07/2020	MOB2006	692	2184	842.81 €	L	10	84,28€
CERTIFICAT ELECTRONIQUE S	09/07/2020	MATINFO2004	689	2051	540.00 €	L	2	270,00€
CERTIFICAT ELECTRONIQUE P	09/07/2020	MATINFO2005	690	2051	540.00 €	L	2	270,00€
CERTIFICAT ELECTRONIQUE T.Mallet	09/07/2020	MATINFO2006	691	2051	540.00 €	L	2	270,00€
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	15/07/2020	BA1 2312	721	2312	108.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	15/07/2020	BA1 2312	720	2312	108.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	15/07/2020	BA2 2312	696	2312	1 080.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	15/07/2020	BA2 2312	695	2312	1 080.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	15/07/2020	PR1 2031	714	2031	1 080.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	15/07/2020	PR1 2031	713	2031	1 080.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	16/07/2020	BA2 2312	693	2312	288 935.81 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
3 257,28 €

12 AVR. 2021

Berger
Levrault

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/07/2020	BA2 2312	722	2312				
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/07/2020	BA2 2312	797	2312	765.06 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/07/2020	BA2 2312	737	2312	2 100.91 €			
étude du système de protection littoral du delta du	28/07/2020	LITTORAL STES 2031	832	2031	18 660.12 €			
étude du système de protection littoral du delta du	28/07/2020	LITTORAL STES 2031	833	2031	16 717.20 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	29/07/2020	BA1 2111F	717	2111	180.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	29/07/2020	BA2 2312	734	2312	5 747.08 €			
CR 2 FONTVIEILLE indemnité de dépossession	30/07/2020	BA2 2111	715	2111	31.54 €			
CR 2 FONTVIEILLE indemnité de dépossession	30/07/2020	BA2 2111	716	2111	47,30 €			
EH 386 ARLES indemnité de dépossession Ac 01	30/07/2020	BA2 2111	718	2111	4 032.00 €			
EH 427 ARLES indemnité de depossession Ac 01	30/07/2020	BA2 2111	719	2111	96.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/07/2020	BA2 2312	708	2312	456 927.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/07/2020	BA2 2312	733	2312	20 297.22 €			
Création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire	30/07/2020	BA2 238	103	238	-456 927.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/07/2020	BA2 2312	735	2312	23 422.81 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/07/2020	BA2 2312	736	2312	53 219.34 €			
AN 359 ARLES indemnité de dépossession Ac 01	03/08/2020	BA2 2111	732	2111	172.00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	03/08/2020	LITTORAL STES 2031	796	2031	5 280.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/08/2020	BA2 2312	781	2312	415.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/08/2020	BA2 2312	780	2312	221.83 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	07/08/2020	Digue2020 2317	804	2317	223.13 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/08/2020	BA2 2312	782	2312	12 788.35 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	11/08/2020	BA2 2312	783	2312	61 263.72 €			
2 TABLETTES SAMSUNG GALAXY TAB S6 128GO	25/08/2020	MATINFO2007	795	2183	1 804.80 €	L	2	902,40€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/08/2020	BA2 2312	803	2312	2 100.91 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	27/08/2020	BA1 2312	802	2312	58 657,10 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	27/08/2020	BA1 2312	801	2312	11 629,24 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	01/09/2020	GR2.1 2031	867	2031	6 450.00 €			
PGOPC 3 Sécurisation du plan de gestion des	01/09/2020	PGOPC 3 2312	800	2312	36,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/09/2020	BA2 2312	827	2312	1 932.00 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
4 948,80 €

12 AVR. 2021



ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/09/2020	BA2 2312	829	2312				
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/09/2020	BA2 2312	830	2312	558,28 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/09/2020	BA2 2312	828	2312	120 176,79 €			
étude du système de protection littoral du delta du	08/09/2020	LITTORAL STES 2031	831	2031	10 825,68 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	10/09/2020	BA2 2312	885	2312	1 344,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/09/2020	BA2 2312	868	2312	425 406,98 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/09/2020	BA2 2312	872	2312	3 911 007,30 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/09/2020	BA2 2312	869	2312	960,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/09/2020	BA2 2312	870	2312	23 990,02 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	14/09/2020	BA2 2312	871	2312	17 424,00 €			
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	16/09/2020	GR2.1 2031	883	2031	35 928,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/09/2020	BA2 2312	873	2312	393 109,34 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/09/2020	BA2 2312	884	2312	168 257,92 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	18/09/2020	BA8 2031	915	2031	5 590,06 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	21/09/2020	BA8 2031	913	2031	23 979,03 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/09/2020	BA2 2312	916	2312	546,86 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/09/2020	BA2 2312	917	2312	632,81 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	24/09/2020	PR1 2031	914	2031	5 598,00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	24/09/2020	PR1 2031	912	2031	10 740,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/09/2020	BA2 2312	918	2312	2 100,91 €			
1 UNITE OPTIPLEX 3070 CONFIG BTO ET 1 ECRAN	30/09/2020	MATINFO2008	908	2183	1 114,80 €	L	2	557,40€
PC PORTABLE DELL PRECISION 5540 BTX	30/09/2020	MATINFO2009	909	2183	2 112,00 €	L	2	1 056,00€
2 UNITES OPTIPLEX 3070 CONFIG BTS + 1 ECRAN	30/09/2020	MATINFO2010	910	2183	1 108,80 €	L	2	554,40€
2 UNITES OPTIPLEX 3070 CONFIG BTS + 1 ECRAN	30/09/2020	MATINFO2010	911	2183	170,40 €	L	2	85,20€
INTERFACE IP POUR CENTRALE GALAXY	30/09/2020	MATINFO2011	924	2051	1 875,54 €	L	2	937,77€
CERTIFICAT ELECTRONIQUE PIERRE	30/09/2020	MATINFO2013	1002	2051	540,00 €	L	2	270,00€
webcam Mcl Samar Micro -2-	01/10/2020	MATINFO2012	956	2183	106,56 €	L	1	106,56€
CD33 CD6 ET YA 7 TARASCON INCEMNITE	02/10/2020	ba2 2111	938	2111	22 404,00 €			
CD33 CD6 ET YA 7 TARASCON INCEMNITE	02/10/2020	ba2 2111	942	2111	8 902,03 €			
EH 477 ARLES nvelle parcelle EH536 indemnite de	02/10/2020	BA2 2111	939	2111	204,00 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le 1 836,00 €
12 AVR. 2021
 ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

EH 477 ARLES nvelle parcelle EH536 indemnité de	02/10/2020	BA2 2111	940	2111				
YA 1 TARASCON INDEMNITE	02/10/2020	BA2 2111	943	2111	21 233,00 €			
YA 1 TARASCON INDEMNITE	02/10/2020	BA2 2111	941	2111	7 753,59 €			
YA 6 TARASCON ACQUISITION PARCELLES	02/10/2020	BA2 2111	944	2111	1 830,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/10/2020	BA2 2312	1159	2312	48 178,68 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/10/2020	BA2 2312	923	2312	3 204 707,22 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/10/2020	BA2 2312	920	2312	960,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/10/2020	BA2 2312	921	2312	48 288,18 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/10/2020	BA2 2312	922	2312	19 344,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/10/2020	BA2 2312	919	2312	260 585,04 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/10/2020	BA2 2312	967	2312	7 898,80 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	07/10/2020	Digue2020 2317	998	2317	61 160,70 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	07/10/2020	GR2.1 2031	1024	2031	8 448,00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	08/10/2020	BA1 2312	1014	2312	72,58 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	08/10/2020	Digue2020 2317	973	2317	9 280,80 €			
étude du système de protection littoral du delta du	08/10/2020	LITTORAL STES 2031	996	2031	9 600,00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	08/10/2020	LITTORAL STES 2031	995	2031	35 520,00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	08/10/2020	LITTORAL STES 2031	994	2031	3 927,60 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/10/2020	BA2 2312	968	2312	133 314,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/10/2020	BA2 2312	971	2312	27 676,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/10/2020	BA2 2312	970	2312	20 774,34 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/10/2020	BA2 2312	969	2312	960,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/10/2020	BA2 2312	972	2312	3 638 551,64 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	12/10/2020	BA1 2312	1012	2312	108,00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	12/10/2020	BA1 2312	1011	2312	108,00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	12/10/2020	GR2.1 2031	1001	2031	23 145,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/10/2020	BA2 2312	997	2312	11 825,01 €			
Consignation BA2	13/10/2020	BA2 275	999	275	1 526,00 €			
Consignation BA2	13/10/2020	BA2 275	1000	275	2 157,00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/10/2020	BA2 2312	1028	2312	540,00 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
540.00 €
ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

12 AVR. 2021

Berger
Leclerc

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/10/2020	BA2 2312	1027	2312			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/10/2020	BA2 2312	1013	2312	77 931,53 €		
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	19/10/2020	PR1 2031	2	2031	540,00 €		
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	19/10/2020	PR1 2031	3	2031	540,00 €		
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	20/10/2020	BA1 2312	1031	2312	297,26 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/10/2020	BA2 2312	1030	2312	4 800,00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/10/2020	BA2 2312	1039	2312	144,00 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	20/10/2020	BA8 2031	1025	2031	18 374,68 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	20/10/2020	BA8 2031	1026	2031	6 708,07 €		
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	22/10/2020	BA1 2312	1041	2312	36,00 €		
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	22/10/2020	BA1 2312	1040	2312	36,00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	22/10/2020	BA2 2312	1038	2312	144,00 €		
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	22/10/2020	PR1 2031	1037	2031	144,00 €		
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	22/10/2020	PR1 2031	1036	2031	144,00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/10/2020	BA2 2312	1033	2312	1 867,67 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/10/2020	BA2 2312	1029	2312	10 136,80 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/10/2020	BA2 2312	1032	2312	18 877,98 €		
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	26/10/2020	GR2.1 2031	1075	2031	864,00 €		
Annonce Moeuvre Digue 2020	31/10/2020	Digue2020 2317	1194	2317	24 256,20 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/11/2020	BA2 2312	1074	2312	4 043,95 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/11/2020	BA2 2312	1077	2312	1 080,00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/11/2020	BA2 2312	1073	2312	12 765,22 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	06/11/2020	BA2 2312	1079	2312	21 060,00 €		
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	06/11/2020	PR1 2031	1076	2031	983,64 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	10/11/2020	BA2 2312	1078	2312	6 383,98 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1110	2312	13 048,44 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1112	2312	46 772,00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1109	2312	169 967,05 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1108	2312	3 370,00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1113	2312	119 687,38 €		

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le 12 AVR. 2021
ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1114	2312	341 793.25 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1082	2312	4 731.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1081	2312	8 102.09 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	13/11/2020	BA2 2312	1080	2312	39 873.70 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	16/11/2020	BA2 2312	1116	2312	112 485.60 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	16/11/2020	BA2 2312	1115	2312	2 894 460.60 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	18/11/2020	BA1 2312	1111	2312	72.98 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/11/2020	BA2 2312	1139	2312	108.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/11/2020	BA2 2312	1117	2312	231 252.77 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/11/2020	BA2 2312	1119	2312	220.02 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/11/2020	BA2 2312	1120	2312	66 887.43 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/11/2020	BA2 2312	1121	2312	3 711.60 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/11/2020	BA2 2312	1143	2312	20 153.52 €			
Petit R & Grd R adaptation Pertui de la Comtesse	20/11/2020	PR4 2317 21728	1103	2317	61 232.98 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/11/2020	BA2 2312	1122	2312	1 164.00 €			
M08.017Etude du renforcement dique salin	23/11/2020	GR2.1 2312	891	2312	5 528.51 €			
Casques filaires V7 -2- + câble adaptateur casque nb	23/11/2020	MATINFO2014	1161	2183	60.00 €	L	1	60,00€
Casques filaires V7 -2- + câble adaptateur casque nb	23/11/2020	MATINFO2014	1162	2183	180.00 €	L	1	180,00€
DEVELOPPEMENT D UN RESEAU DE	23/11/2020	PGOPC2 2312 2128	783	2312	57 367.84 €			
Insertion annonce étude diagnostic et avant projet	23/11/2020	PR4 2031 INTEGRE AU 2312	1119	2312	12 344.16 €			
AMO, confortement de la berae du Pt Rhône à St	23/11/2020	TRVX URG AFFAISS ST GILLE	346	2312	466.44 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/11/2020	BA2 2312	1140	2312	2 844.30 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/11/2020	BA2 2312	1144	2312	2 100.91 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2020	BA2 2312	1158	2312	26 284.20 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2020	BA2 2312	1156	2312	5 003.71 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2020	BA2 2312	1160	2312	47 028.64 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2020	BA2 2312	1141	2312	30 919.99 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/11/2020	BA2 2312	1142	2312	56 157.89 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	27/11/2020	BA1 2312	1157	2312	34 189.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1167	2312	15 000.00 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le
21 075,35 €

12 AVR. 2021

Reçu
Electronique

ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1165	2312				
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1163	2312	182 876.51 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1169	2312	609 181.04 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1168	2312	15 851.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1166	2312	960.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1170	2312	1 049 847.93 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	30/11/2020	BA2 2312	1164	2312	22 760.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	01/12/2020	BA1 2312	1174	2312	126.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/12/2020	BA2 2312	1192	2312	47 010.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/12/2020	BA2 2312	1193	2312	33 300.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/12/2020	BA2 2312	1225	2312	1 144.51 €			
Création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire	01/12/2020	BA2 238	1175	238	140 878.08 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	01/12/2020	Digue2020 2317	1195	2317	2 778.00 €			
GROUPE ELECTROGENE KIPOR KPC K4500IG	01/12/2020	OUTILLA2002	1171	2188	1 630.20 €	L	15	108,68€
TAILLE HAIES HSA94R	01/12/2020	OUTILLA2003	1172	2188	1 075.20 €	L	15	71,68€
PERFO BURINEUR MILWAUKEE	01/12/2020	OUTILLA2004	1173	2188	1 264.90 €	L	15	84,33€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	02/12/2020	BA2 2312	1224	2312	230.20 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/12/2020	BA2 2312	1227	2312	12 204.00 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	03/12/2020	BA8 2031	7	2031	3 090.60 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	03/12/2020	BA8 2031	5	2031	10 178.63 €			
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	03/12/2020	BA8 2031	10	2031	5 217.66 €			
WEBCAMS -3-	03/12/2020	MATINFO2015	1208	2183	342.00 €	L	1	342,00€
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	04/12/2020	BA8 2031	1226	2031	2 076.00 €			
PGOPC 3 Sécurisation du plan de gestion des	07/12/2020	PGOPC 3 2312	79	2312	10 710.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	09/12/2020	BA2 2312	46	2312	3 710.66 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	11/12/2020	GR2.1 2031	1	2031	324.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	15/12/2020	BA2 2312	43	2312	27 369.76 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	17/12/2020	PR1 2031	4	2031	9 300.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	17/12/2020	PR1 2031	6	2031	7 170.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	18/12/2020	BA2 2312	47	2312	2 100.91 €			

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **12 AVR. 2021**
 ID : 013-251302048-20210408-DELIB2021_19-DE

M 11.001 MOE PGOPC	18/12/2020	PGOPC1 2312 2128	783	2312	126 159,28 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	18/12/2020	PR1 2031	8	2031	5 220.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	18/12/2020	PR1 2031	9	2031	5 220.00 €			
MICRO CRAVATE A CONDENSATEUR	24/12/2020	MATINFO2101	80	2183	46.80 €	L	1	46,80€
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	27/12/2020	BA2 2312	98	2312	540.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/12/2020	BA2 2312	45	2312	824.47 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/12/2020	BA2 2312	44	2312	824.47 €			
Total des entrées de l'exercice					35 251 213,62€			

Etat à compléter par l'ordonnateur en 3 exemplaires et à transmettre régulièrement au comptable, qui en renvoie 2 (périodicité à fixer conjointement, et, en tout état de cause, au moins une fois par an, en fin d'exercice).

Le 17/03/2021,
L'ordonnateur

Le
Le comptable

Il reprend dans l'ordre croissant des comptes par nature, les informations patrimoniales contenues dans les fiches individuelles d'inventaire (entrées).

(1) L'amortissement est en principe linéaire (L), mais peut être réel (R) ou dégressif (D) ou progressif (P)

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**DELIBERATION N° : 2021_20****RAPPORTEUR : M. RAVIOL****FINANCES LOCALES**
Affectation de résultat 2020

Monsieur le président rappelle au comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

En investissement : Le solde d'exécution de la section d'investissement présente au 31 décembre 2020, un solde positif de **20 234 040,34 €** avant prise en compte des restes à réaliser. Compte tenu du montant des restes à réaliser en recettes d'investissement qui s'élèvent à 12 000 000 € et des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 2 178 694 €, le solde d'exécution comprenant le solde des restes à réaliser est de **30 055 346,34 €**

RESULTAT de la SECTION D' INVESTISSEMENT

Total dépenses 2020	36 420 054,49 €
Total recettes 2020	62 239 012,81 €
Solde d' exécution 2020	25 818 958,32 €
Déficit antérieur reporté	-5 584 917,98 €
Solde d' exécution cumulé 2020	20 234 040,34 €
RAR dépenses	2 178 694,00 €
RAR recettes	12 000 000,00 €
Résultat cumulé avec RAR 2020	30 055 346,34 €

En fonctionnement : L'arrêté des comptes fait ressortir un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **1 220 857,34 €**.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**SUITE DE LA DELIBERATION : 2021_20****RESULTAT de la SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total dépenses 2020	3 930 042,42 €
Total recettes 2020	4 837 923,24 €
Résultat de l' exercice 2020	907 880,82 €
Excédent antérieur reporté	312 976,52 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	1 220 857,34 €

Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération la délibération n°2020_06 du 31 janvier 2020 approuvant la reprise de la provision pour le contentieux Petit Argence d'un montant de 1,49 million d'€ et de prendre en considération la délibération n° 2020_03 du 31 janvier 2020 approuvant la répartition de cette reprise entre les EPCI de la rive gauche et de la rive droite. Pour la rive gauche, il était prévu d'affecter 814 290 € en investissement en 2021. Pour la rive droite, la participation des EPCI, pour l'année 2020, a été minorée de 675 710 €.

A la demande de l'ACCM, il est proposé d'utiliser une partie de la somme des 814 290 €, qui devait être affecté aux investissements de la rive gauche, pour minorer de 370 000 €, la participation des EPCI de la rive gauche pour l'année 2021 et de diminuer de ce fait le virement en section d'investissement comme délibéré en 2020.

- Il est donc proposé d'affecter la somme de **444 290 €** (814 290 € – 370 000 €) à la section d'investissement pour financer des opérations non financées pour les EPCI de la rive gauche (littoral).
- Il est proposé d'affecter la différence, soit **776 567,34 €** de la manière suivante et ce conformément au rapport d'orientation budgétaire voté le 11 mars 2021 :
 - **406 567,34 €** au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2021 afin de minorer le montant des participations de l'ensemble des membres.
 - le solde, soit **370 000,00 €** au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2021 afin de minorer le montant des participations des EPCI de la rive gauche.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION : 2021_20

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

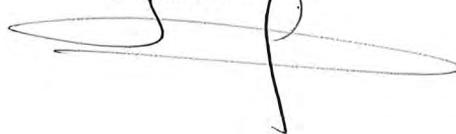
- **PREND ACTE** du résultat d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020, lequel s'élève à : (+) **30 055 346,34 €** avec prise en compte du solde des restes à réaliser,
- **PREND ACTE** du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020, lequel s'élève à : (+) **1 220 857,34 €**,
- **DECIDE** d'affecter **444 290,00 €**, à la section d'investissement et le solde soit **776 567,34 €** au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2021, (dont 406 567,34 € répartis entre l'ensemble des membres et 370 000,00 € répartis uniquement entre les EPCI de la rive gauche),
- **DIT** que ces sommes seront reprises au **budget primitif 2021**,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

Pierre RAVIOL



COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2021_21

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

FINANCES LOCALES **Adoption du Budget Primitif 2021**

Le budget primitif 2021 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il tient compte des éléments présentés et votés lors de la présentation au rapport d'orientations budgétaires au comité syndical le 11 mars 2021.

Il tient compte des modifications des statuts du SYMADREM adoptés par délibération n°2019-60 du 20 décembre 2019 et approuvés par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 31 décembre 2019 qui se caractérisent essentiellement par le retrait des régions PACA et Occitanie et du département du Gard, du SYMADREM, et au transfert de la compétence GEMAPI des EPCI membres au SYMADREM à compter du 01/01/2020.

Il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 145 005,00 €	4 145 005,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	68 533 462,00 €	68 533 462,00 €

Dans un souci de simplification et d'harmonisation, la participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive gauche, membres du SYMADREM fera désormais l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice en cours pour les montants inscrits au budget primitif de l'année. Dans le cas où les montants perçus seraient supérieurs aux montants réellement dus sur les dépenses réalisées sur l'année N, le trop-perçu viendra en déduction des participations de l'année N+1.

L'appel de fonds se fera en deux temps : un premier appel de fonds sera effectué après vote du budget à hauteur de 50 % du montant inscrit au budget, le solde sera demandé en septembre.

La participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive droite, membres du SYMADREM ne fera pas l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice 2021 et sur les exercices suivants. Conformément à la délibération n° 2020_17 du 3 mars 2020, le solde de l'ensemble des opérations contractualisées avant le 1/01/2020 pour les EPCI de la rive droite sera couvert par le solde positif versé par le département du Gard avant le 01/01/2020.

Le financement du besoin de trésorerie du budget « section d'investissement » est assuré par des emprunts relais dont le montant est estimé à 16 M€ pour 2021, ainsi que par une ligne de trésorerie de 5 M€ et cela dans l'attente du versement des subventions.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021 _21

Il est prévu de rembourser d'une part 7 687 M€ d'annuités en capital et d'autre part une partie des prêts relais par anticipation, pour un montant qui pourrait atteindre la somme de 25 686 M€, dans l'hypothèse de l'encaissement en 2021 de la totalité des subventions inscrites au budget.

SECTION / FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2021	
		Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 828 300,00 €	/
12	Charges de personnel	1 477 000,00 €	/
65	Autres charges de gestion courante	26 230,00 €	/
66	Charges financières	618 405,00 €	/
67	Charges exceptionnelles	16 000,00 €	/
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €	/
·042	Dotations aux amortissements	144 070,00 €	/
·002	Résultat reporté	/	776 567,34 €
13	Atténuation de charges	/	10 000,00 €
74	Dotations et participations	/	3 033 687,34 €
75	Autres produits gestion courante	/	10 000,00 €
76	Produits financiers	/	261 750,32 €
77	Produits exceptionnels	/	53 000,00 €
78	Reprise de Provision	/	- €
TOTAL		4 145 005,00 €	4 145 005,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021 _21****SECTION / INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Ouvertures Crédits 2021	Reports	Ouvertures crédits 2021
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	5 697 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	444 290,00 €
13	Subventions d'investissement	/	/	/	21 719 820,66 €
16	Emprunts	/	33 373 187,00 €	12 000 000,00 €	4 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	32 920,00 €	3 076 394,00 €	/	/
21	Immobilisations corporelles	39 457,00 €	1 168 406,00 €	/	/
23	Immobilisations en cours	1 110 000,00 €	25 129 952,00 €	/	/
27	Autres Immobilisations financières	996 317,00 €	- €	/	687 412,00 €
·040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	144 070,00 €
·041	Opérations patrimoniales	/	3 606 829,00 €	/	3 606 829,00 €
SOUS / TOTAL		2 178 694,00 €	66 354 768,00 €	12 000 000,00 €	36 299 421,66 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020		/	/	/	20 234 040,34 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		68 533 462,00 €		68 533 462,00 €	

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021 _21

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

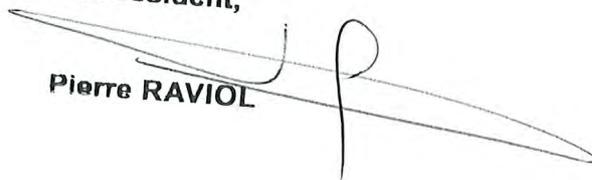
- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2021 joint à la présente et dont les principaux montants sont repris ci-dessus, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires,
- **DECIDE** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en « recettes et en dépenses », conformément aux tableaux ci-dessus,
- **DECIDE** que la participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive droite, membres du SYMADREM ne fera pas l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice 2021 et sur les exercices suivants. Conformément à la délibération n° 2020_17 du 3 mars 2020, le solde de l'ensemble des opérations contractualisées avant le 01/01/2020 pour les EPCI de la rive droite sera couvert par le solde positif versé par le département du Gard avant le 01/01/2020,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM le jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

Pierre RAVIOL



COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_22

DELIBERATION N° : 2021_22

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Rehaussement du Site-Industrialo-Portuaire de Beaucaire et du Site-Industrialo-Fluvial de Tarascon

Transparence hydraulique de l'épi transversal devant Fibre Excellence

Extraction et renaturation du casier n°3 de l'île du Comte

Approbation des études de projet

Demandes de subventions :

- Etat
- CNR

1. OBJET DE LA DELIBERATION

La présente délibération a pour objet de demander, dans le cadre de l'opération de rehaussement du Site-Industrialo-Portuaire (SIP) de Beaucaire et du Site-Industrialo-Fluvial (SIF) de Tarascon, le financement nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Ces travaux comprennent :

- Le rehaussement du Site-Industrialo-Portuaire de Beaucaire,
- Le rehaussement du Site-Industrialo-Fluvial de Tarascon,
- La transparence hydraulique de l'épi transversal devant Fibre Excellence,
- L'extraction et la renaturation du casier n°3 de l'île du Comte.

La présente délibération a également pour objet d'approuver, les études de projet (transmises par voie électronique).

Le plan de situation des ouvrages objet des travaux est transmis en annexe.

2. COUPE TYPE DES OUVRAGES

Parmi les différentes solutions étudiées par le bureau d'études SUEZ CONSULTING / Société du Canal de Provence, les coupes-type proposées sont les suivantes :

a. SIP de Beaucaire, SIF de Tarascon :

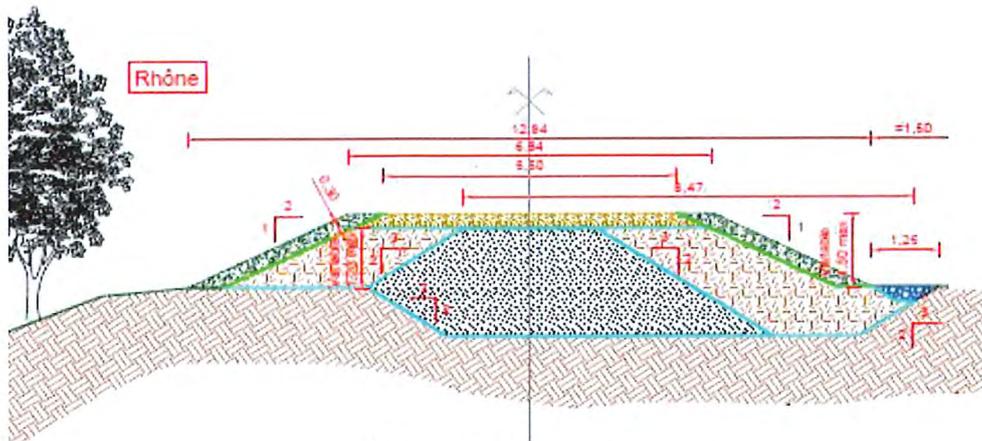
Rehaussement d'environ 1 m par la création d'une digue comprenant :

- un noyau en matériaux sablo-limoneux extrait de l'île du Comte,
- des recharges amont/aval en matériaux graveleux,
- la mise en place de géotextiles aux interfaces,
- grillage anti-fouisseurs,
- d'une piste de crête en grave non traitée,

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_22

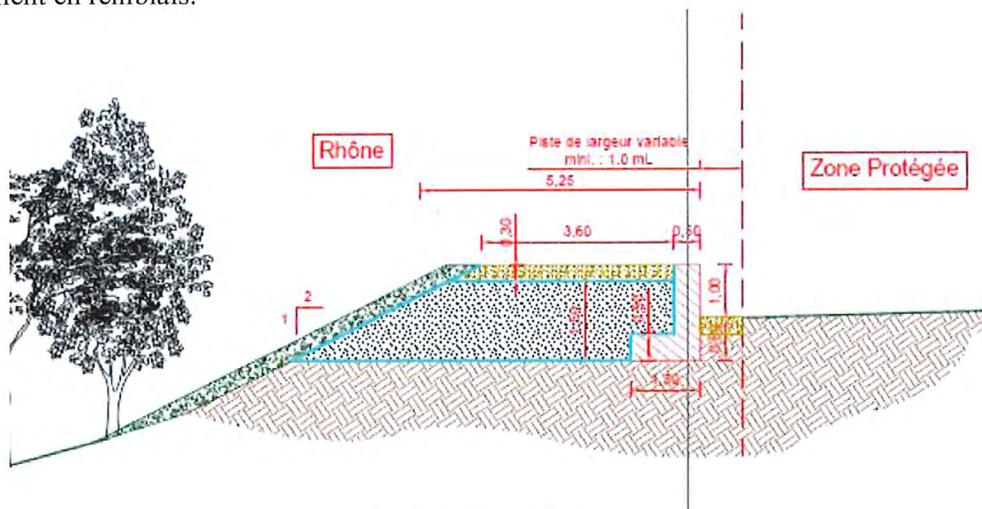
- de talus ensemencés.



Coupe-type de principe

Lorsque les emprises le permettent, des pistes de pied d’exploitation amont et/ou aval sont créées.

Sur le SIP de Beaucaire, au droit de l’usine Sud Céréales, une voie ferrée en exploitation est présente. Afin d’éviter cette voie ferroviaire, il est prévu de réaliser le rehaussement par la mise en place d’un soutènement en remblais.



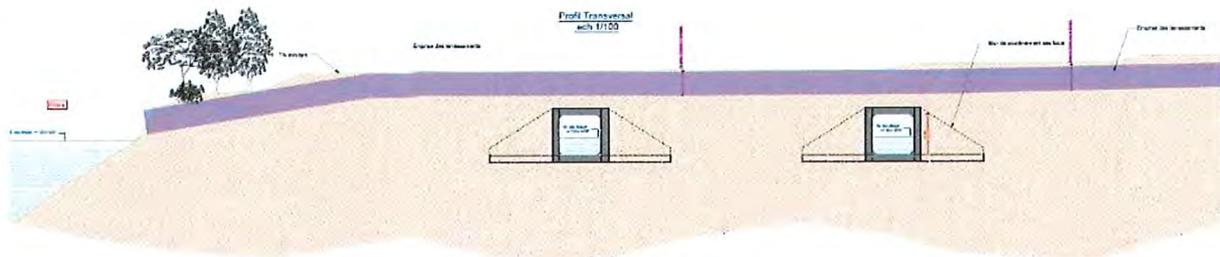
Coupe-type de principe

b. Transparence hydraulique de l’épi transversal devant Fibre Excellence

A l’issue des modélisations hydrauliques et de transports sédimentaires, la solution proposée est la réalisation de deux ouvrages de section 9 m² disposées aux 1/3 et 2/3 de la largeur de l’épi. Cette solution présente l’avantage de limiter les dépôts dans le port CNR en aval et de maintenir la continuité hydro sédimentaire.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_22



Coupe-type de principe

3. MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Au stade avant-projet, le montant des travaux était de 6,7 M €. Au stade du projet, le montant des travaux est identique, soit 6,7 M €.

Les travaux d'extraction de l'île du comte faisant partie intégrante des travaux à réaliser dans le cadre de l'opération Beaucaire-Fourques, ces travaux d'extraction pourront ainsi être financés par le solde de financement restant sur l'opération Beaucaire-Fourques.

Le montant de la demande de financement pour l'ensemble des travaux s'élève à 5 M€. Le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	TAUX	MONTANTS (€ HT)
Etat	40 %	2 000 000 € HT
CNR	60 %	3 000 000 € HT
TOTAL	100 %	5 000 000 € HT

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **APPROUVE** la demande de financement concernant les travaux de rehaussement du SIP de Beaucaire et du SIF de Tarascon, de transparence hydraulique de l'épi devant Fibre Excellence, de l'extraction du casier n°3 de l'île du comte et sa renaturation ainsi que le plan de financement, tel qu'exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** les partenaires financiers du SYMADREM pour l'octroi des participations et subventions conformément aux tableaux ci-dessous :

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_22**

FINANCEMENT	TAUX	MONTANTS (€ HT)
Etat	40 %	2 000 000 € HT
CNR	60 %	3 000 000 € HT
TOTAL	100 %	5 000 000 € HT

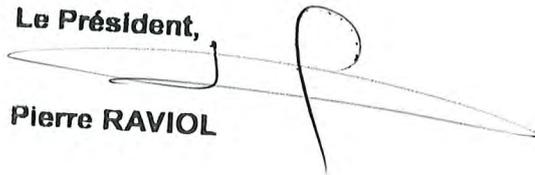
- **PRECISE** qu'une partie des travaux et notamment ceux d'extraction de l'île du comte, pourra être financée par le solde de financement de l'opération Beaucaire-Fourques,
- **APPROUVE** les études de projet et les solutions proposées pour les rehaussements du SIP de Beaucaire et du SIF de Tarascon et de la transparence hydraulique de l'épi transversal devant Fibre Excellence,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

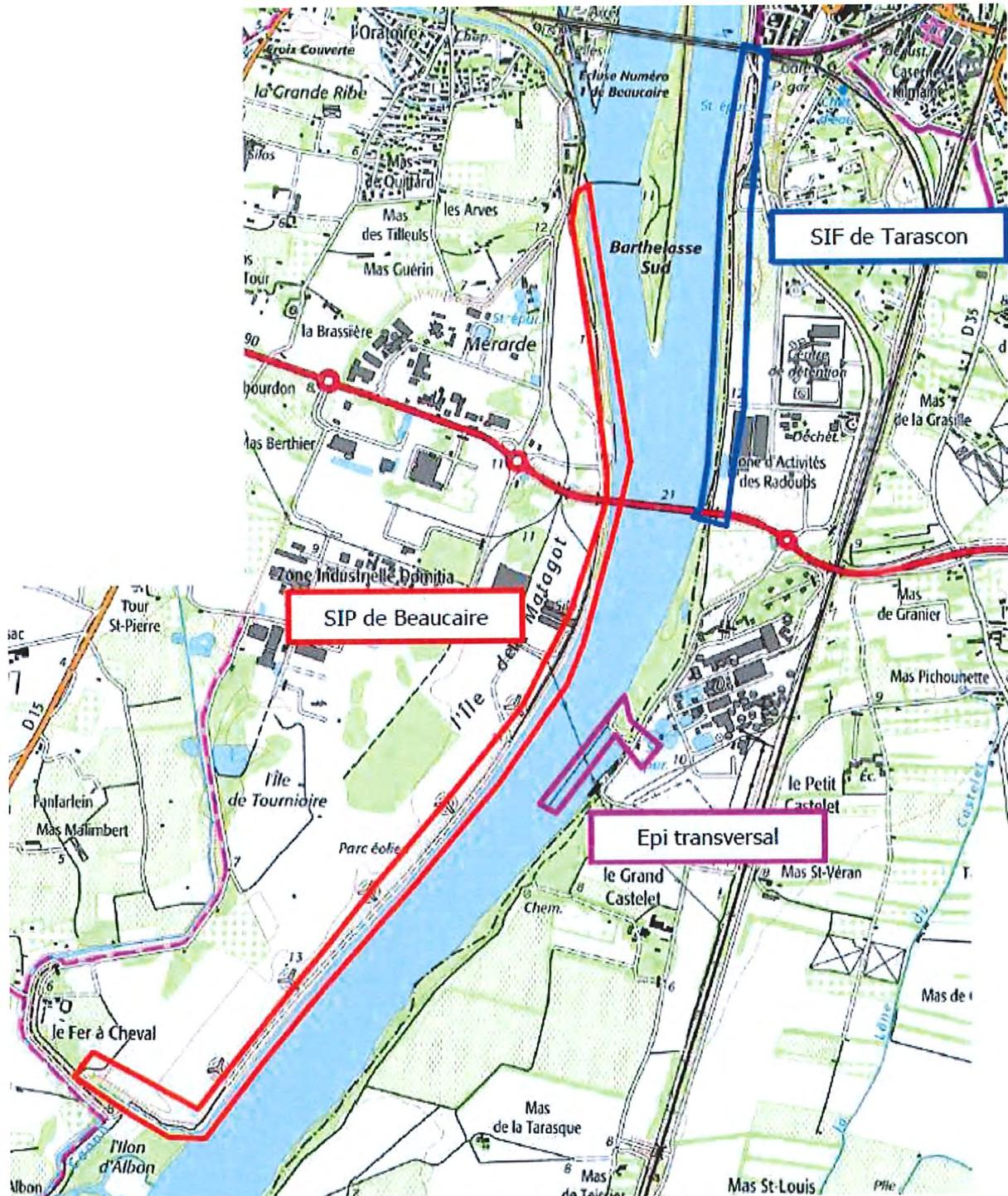
Pierre RAVIOL



COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU J

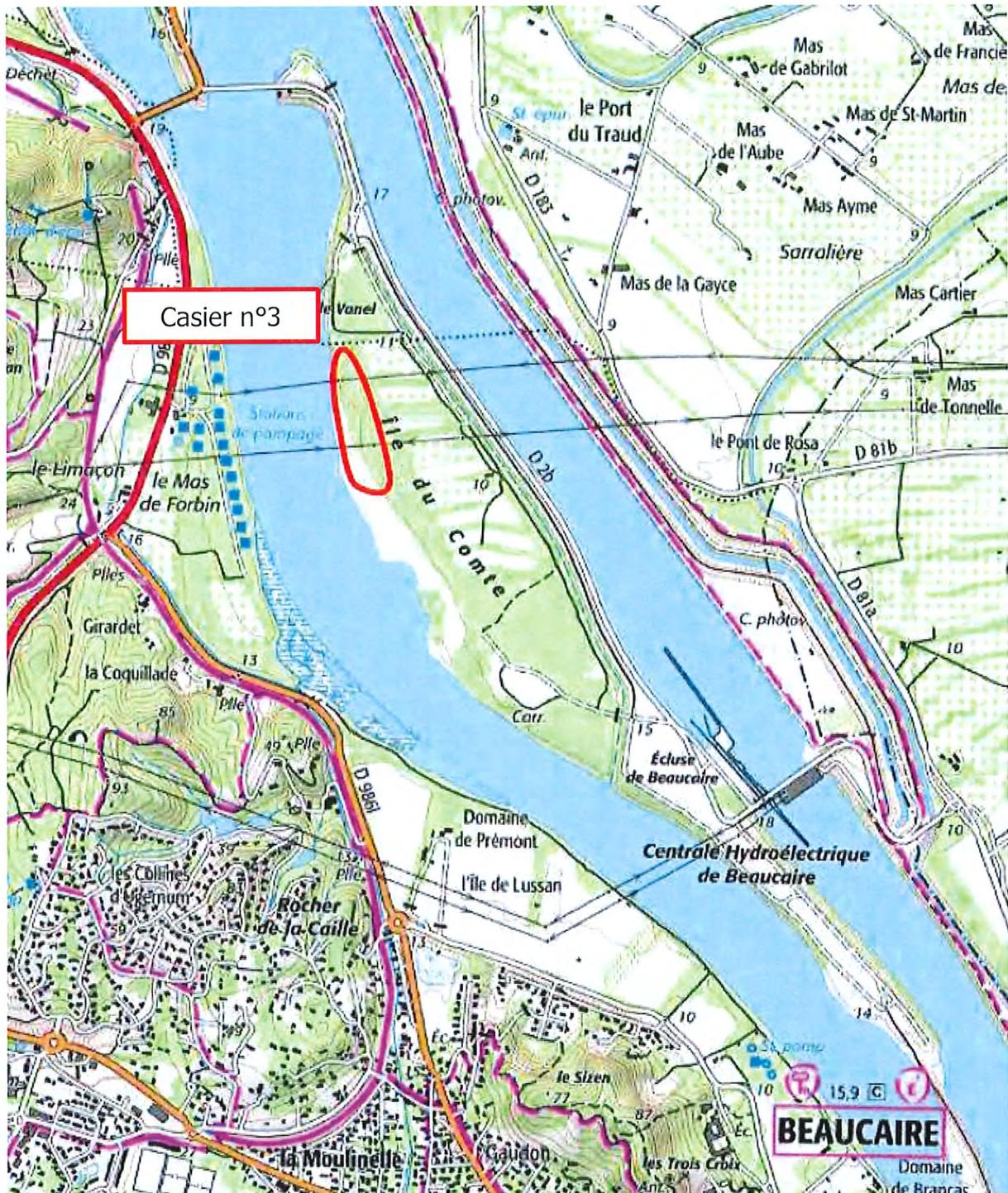
SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_22

Annexe



Plan de situation des ouvrages (SIP, SIF, épi)

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_22



Plan de situation des ouvrages (casier n°3 de l'île du Comte)

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2021-23

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)
Plan de communication Travaux Plan Rhône
Approbation de la demande de financement
pour les actions de communication menées dans le cadre du déploiement des
travaux prévus dans le Plan Rhône
Demandes de subventions :
- Union Européenne
- Etat
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Région Occitanie

1. PREAMBULE

110 000 personnes résident dans le grand Delta du Rhône.

Depuis 2007, le SYMADREM met en place, dans le cadre du Plan Rhône, un important plan de sécurisation des ouvrages : quais d'Arles, digue Beaucaire-Fourques, digue Tarascon-Arles... De plus, il a pour mission la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sur le territoire du grand delta du Rhône depuis le 1^{er} janvier 2020.

A ce titre, il souhaite maintenant communiquer, auprès des populations riveraines et des usagers du territoire, sur ces travaux et le risque liées aux ouvrages qu'il a en gestion.

Il lui est donc nécessaire de développer une gamme d'outils autour des différentes phases de travaux, notamment sur la phase post-travaux pour entretenir la mémoire du risque.

Un partenariat avec les communes est essentiel car il apparaît, dans le sondage de 2016 "Rhône risque inondation", que 76 % de la population identifie la mairie comme le lieu le plus légitime pour prendre la parole sur le risque inondation. Le rôle d'information des maires sur les niveaux de protection des zones protégées par les systèmes d'endiguement et l'indication des dangers en provenance des digues au-delà des niveaux de protection revient à l'autorité « Gemapienne » soit au SYMADREM.

Dans le cadre du Plan Rhône certains projets de sensibilisation et de communication sont éligibles à la labellisation « Plan Rhône » et au financement au titre de l'éducation du territoire.

2. OBJET DE LA DELIBERATION

La présente délibération a pour objet de demander, dans le cadre du Plan Rhône et plus particulièrement au titre de l'éducation du territoire, la labellisation « Plan Rhône » du plan de communication et le financement des actions inhérentes suivantes :

➤ Kit communication riverains

Il regroupera des outils que l'on déploiera pour chaque chantier du CPIER et POI FEDER Plan Rhône 2021-2027 en fonction des phases de travaux (avant, pendant et après).

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021-23

- Avant

Réunions riverains, plaquette de présentation des travaux, création d'un dépliant FAQ, page dédiée sur le site internet.

- Pendant

Alimentation de la FAQ en ligne et de la page du site internet.

- Après

Mise en place de **panneaux de signalétique pédagogiques** et touristiques sur la digue ou près des îlons, mares... en fonction du passage.

Exemple : Chemin de Compostelle, Via Rhôna, Chemins de randonnée PR ou GR...

Sujets : Qu'est-ce qu'une digue ? Quels types de digues ? A quoi servent les digues ? Qu'est-ce qu'une mare/une îlone ? Quels types d'espèces retrouve-t-on près des digues ? La ripisylve, une niche écologique ?

Création d'un dépliant pour situer les chemins de passage avec une diffusion par les offices de tourisme.

Les différents outils seront remis lors de réunions publiques organisées dans les communes concernées.

➤ **Journal en réalité augmentée "Vivre avec le grand delta du Rhône"** 4 à 8 pages.

Ce dernier sera diffusé à l'ensemble des 110 000 habitants du Delta du Rhône.

➤ **Vidéos pédagogiques/ infographies/ illustrations** : Les différents types de digue, les niveaux de protection, la vie dans le delta sans les digues, qu'est-ce qu'une digue ? A quoi sert-elle ? Peut-on tout endiguer ? Les mesures de compensation et de valorisation.

Ces vidéos enrichiront le journal en réalité augmentée. Elles seront diffusées sur la chaîne YouTube du SYMADREM. A chaque fois, les communes seront informées pour qu'elles puissent également les partager grâce à leurs divers outils de communication.

➤ **Création d'un espace pédagogique "Entre digue et mare"** sur la commune de Fourques.

Cet espace sera animé par une association type CPIE Pays d'Arles. Une communication auprès des écoles du territoire est prévue pour que cet espace soit le plus fréquenté possible.

➤ **Kit communication "culture du risque"** à destination des communes :

Dépliant : les crues passées sur la commune/communautés de communes, les travaux réalisés, en cours ou à venir, le risque résiduel, les mesures pour se mettre en sécurité.

Pose de repères de crue.

Exposition itinérante : cette exposition retracera 15 ans de travaux du SYMADREM avant/après. Elle sera présentée dans chaque commune du territoire. Une édition d'un livret photos sera réalisée. Un vernissage de l'exposition sera organisé dans chaque commune. A cette occasion, les différents outils de communication conçus tout au long de l'année seront distribués aux riverains et/ou diffusés (cf. vidéos pédagogiques).

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021-23****3. MONTANT TOTAL DES ACTIONS OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT**

Le montant total des actions de communication s'élève à 250 000 € HT.

La répartition, à titre indicatif, des 250 000 € HT par type d'actions est la suivante :

DESCRIPTIF DES ACTIONS	MONTANTS (€HT)
Kit communication riverain	55 000 €
Journal « Vivre dans le grand delta du Rhône »	40 000 €
Vidéos pédagogiques	50 000 €
Espace pédagogique « Entre digue et mares »	30 000 €
Kit communication « Culture du risque »	45 000 €
Exposition itinérante	30 000 €
TOTAL OPERATION	250 000 €

4. MONTANT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Le montant de la demande de financement s'élève 250 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Actions de communication – Plan Rhône		
FINANCEMENT	TAUX	MONTANTS (€HT)
POI FEDER	50 %	125 000 €
Etat	30 %	75 000 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 %	32 500 €
Région Occitanie	7%	17 500 €
Total (€HT)		250 000 €

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021-23

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **APPROUVE** la demande de labellisation du plan de communication – Plan Rhône,
- **APPROUVE** la demande de financement pour les actions de communication Plan Rhône ainsi que le plan de financement, tel qu'exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** les partenaires financiers du SYMADREM pour l'octroi des participations et subventions conformément au tableau ci-dessous :

Actions de communication – Plan Rhône		
FINANCEMENT	TAUX	MONTANTS (€ HT)
POI FEDER	50 %	125 000 € HT
Etat	30 %	75 000 €HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 %	32 500 € HT
Région Occitanie	7%	17 500 € HT
Total (€ HT)		250 000 € HT

- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

Pierre RAVIOL

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2021-24

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Mise en place de pâturage ovin, à titre expérimental sur la digue du Petit Rhône rive droite

Préambule

Actuellement, le SYMADREM procède à l'entretien de la végétation sur les systèmes d'endiguement par du fauchage mécanique des digues trois fois par an.

D'autres méthodes existent comme le pâturage. Aussi, le SYMADREM s'interroge sur l'opportunité de mettre en place ce type de moyens pour gérer et contenir la végétation sous forme herbacée, d'autant plus qu'il est sollicité par certains éleveurs. Cette démarche doit prendre en compte les problématiques liés à l'ouvrage de protection hydraulique.

Objet de la délibération

Profitant de la demande faite par deux propriétaires/éleveurs ovins en recherche de pâturage sur Fourques et Saint-Gilles, le SYMADREM ouvre au pâturage une dizaine de kilomètres de digues sur les deux communes.

Si cette première tentative d'éco-pastoralisme s'avère compatible avec la sûreté et l'exploitation des ouvrages de protection, le SYMADREM étudiera, la possibilité d'étendre le pâturage sur d'autres secteurs.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **APPROUVE** la mise en place à titre expérimental, de pâturage ovin sur la digue du Petit Rhône rive droite,
- **APPROUVE** la délivrance d'autorisation d'occupation temporaire pour les deux propriétaires/éleveurs ovins sur la digue du Petit Rhône rive droite,
- **APPROUVE** la possibilité d'étendre le pastoralisme sur les parcelles en gestion SYMADREM (ouvrages de protection et parcelles supportant des mesures environnementales) si cette pratique répond aux exigences de sûreté et de sécurité mais également aux enjeux environnementaux des sites,

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021-24

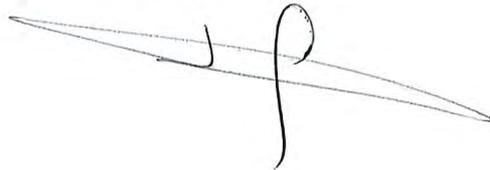
- **AUTORISE** le président à signer les autorisations d'occupation temporaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

Pierre RAVIOL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke and a vertical flourish.